

LISTE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 JUIN 2026**

Date de convocation
18/06/2026

Nombre de Conseillers **municipaux :**

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Absents représentés : 6
VOTANTS : 27

Secrétaire de séance :

M. Thomas CONAN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures deux minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Alexandre-Stéphane HAAS, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Alexandre-Stéphane HAAS, Maire,
Mme Catherine COME, Mme Laureen FRESSARD, Mme Kristell DREVAL, Mme Annick LHOSTE, Adjoints au Maire,
Mme Valérie LESIEUR, Mme Brigitte BARDINA, M. Frank BERNARDI, Mme Séverine CLISSON, Mme Cristina DELANNOY, M. Thomas CONAN, Mme Lydie GAILLIÈGUE, M. Didier POUZENC, Mme Myriam BASTIEN, M. Jean-Paul LANDRIEUX, Mme Laurence PERRINELLE, Mme Valérie MAUGARD, M. Bernard DIONNET, M. Pierrick GARNIER, Mme Corinne TIQUET, M. Frédéric DUSSUD, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Eric CAVERS (pouvoir à M. le Maire),
M. Maxime HIBERT (pouvoir à Mme Séverine CLISSON),
M. Jérôme LENOIR (pouvoir à Mme Kristell DRÉVAL),
M. Rémus DANCÉA (pouvoir à Mme Catherine COME),
M. Jean-Charles GIRARD (pouvoir à Mme Valérie LESIEUR),
M. David COHEN (pouvoir à M. Didier POUZENC),

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19 heures 02.

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, M. Thomas CONAN comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par Délibération 2026-06-01 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame Catherine COME, à l'unanimité des votants (Le maire sortant et Monsieur le Maire étant sortis), le conseil municipal a adopté le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Par Délibération 2026-06-02 - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a affecté définitivement le résultat de l'exercice 2025 tel que ci-après :

- au besoin de financement en recettes de la section d'investissement, après prise en compte de l'état des restes à réaliser 2025, pour 753 778,26 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2026,
- en recette de la section de fonctionnement pour 3 292 410,08 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2026,

- en dépense de la section d'investissement pour 1 089 524,94 € au compte 001 « déficit antérieur reporté » du budget primitif 2026.

Par Délibération 2026-06-03 - VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE RENTRÉE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a abrogé les termes « à l'article 6713 » de la délibération n° 2014-06-11 du 27 juin 2014 relative au versement de l'indemnité de rentrée scolaire

Par Délibération 2026-06-04 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a attribué les subventions exceptionnelles suivantes : Judo Club : 600 € ; Randonneurs de l'Essonne : 200 € ; Tae Kwon Do : 500 € ; Vade Retro Satanas : 500 € ; Une Patte Tendue : 500 €.

Par Délibération 2026-06-05 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 21 voix pour et 6 voix contre, le conseil municipal a abrogé les termes « pour application à compter du 21 mars 2026 » de la délibération n° 2026-04-21 du 29 avril 2026.

Par Délibération 2026-06-06 - SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ÉCOLOGIQUE » AUPRÈS DE LA CAESE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

- Approuvé, à l'unanimité des votants, avec 21 voix pour (6 ne prenant pas part au vote), le projet de rénovation du plancher de la salle des fêtes tel que présenté ;
- Autorisé, à l'unanimité, la sollicitation du fonds de concours « Transition écologique » auprès de la CAESE ;
- Validé, à la majorité avec 21 voix pour et 6 abstentions, le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, faisant apparaître un coût total prévisionnel de 103 600 € HT, une part communale de 62 160 € HT et un fonds de concours sollicité auprès de la CAESE à hauteur de 41 440 € ;
- Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la demande de fonds de concours ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Par Délibération 2026-06-07 - DÉSIGNATION DES MEMBRES EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la liste des membres ci-après pour la constitution de la Commission communale des impôts directs et autorisé sa transmission à l'administration fiscale :

COMMISSAIRES TITULAIRES

1. Maxime HIBERT
2. Jérôme LENOIR
3. Catherine COME
4. Annick SAINT-MARS
5. Frank BERNARDI
6. Thomas CONAN
7. Philippe MORCHOISNE
8. David COHEN
9. Brigitte BARDINA
10. Jean-Charles GIRARD
11. Bertrand GUIMARD
12. Julie DELAUNNAY-PADEL
13. Jean-Gabriel LAINEY
14. Lélia STADLER
15. Fabrice RIMBAUT
16. Frédéric DUSSUD

SUPPLEANTS

1. Eric CAVERS
2. Pierrick GARNIER
3. Laurence PERRINELLE
4. Daniel DAVID
5. Aurélie POURADIER
6. Pascal LEGENDRE
7. Benoit MAZURE
8. Annick LHOSTE
9. Romain DELATTRE
10. Iléana EFRIM
11. Eliane CHESNOY
12. Alain HERICHER
13. William BAUDEAU
14. Sébastien LEFEVRE
15. Luc BENOIT
16. Kristell DREVAL

Par Délibération 2026-06-08 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la dénomination de « la rue des champs » pour la nouvelle voie du programme de la SCCV Les Vignes et autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives nécessaires à son enregistrement dans les bases officielles.

Par Délibération 2026-06-09 - RÈGLEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 21 voix pour et 6 voix contre, le conseil municipal a approuvé le règlement du forum des associations, afin notamment d'ouvrir la participation à toutes les associations morignacoises, sans distinction.

Par Délibération 2026-06-10 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SMO ESSONNE NUMÉRIQUE

Après avoir décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné à l'unanimité Monsieur Alexandre-Stéphane HAAS, Maire, en tant que représentant titulaire, et Monsieur Frédéric DUSSUD, en tant que représentant suppléant, au Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique.

Par Délibération 2026-06-11 - RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a désigné Monsieur Pierre-Etienne BISCH, préfet de région honoraire, conseiller d'État en service extraordinaire honoraire, référent déontologue de la CAESE, comme référent déontologue pour les élus municipaux.

Par Délibération 2026-06-12 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DÉCEMBRE 2026 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Après en avoir délibéré, à la majorité, avec 21 voix pour et 6 voix contre, le conseil municipal a approuvé les dispositions préparatoires ci-après et autorisé leur mise en œuvre :

- Fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et autant de suppléants) ;
- Retenir le paritarisme numérique entre les deux collèges.

Par Délibération 2026-06-13 - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION GRDF

Le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité des votants, avec 21 voix (6 personnes ne prenant pas part au vote), de la présentation du Compte rendu d'activité de la concession GRDF pour l'année 2025.

Par Délibération 2026-06-14 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA CAESE - PAUSE MÉRIDIDIENNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de service entre la CAESE et la commune de Morigny-Champigny concernant la pause méridienne au sein des écoles communales et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Pris connaissance des décisions du Maire :

n°	Objet
D2026-FIN-17	Signature d'un contrat avec la CCI pour la MAJ d'une étude sur le développement économique communal

Étude sur le développement économique communal

- Le maire annonce la signature d'un contrat de 1 775€ HT avec la CCI pour mettre à jour une étude sur le commerce de proximité dans le centre-bourg.

L'étude s'inscrit dans le projet d'acquisition d'un bâtiment pour y créer des commerces et des logements, ainsi que des stationnements.

Pris connaissance des informations suivantes :

- Décalage du Conseil Municipal : Le conseil de septembre est avancé du 24 au 17 septembre à 19h.
- Moyens pour la liste d'opposition "Agir pour l'avenir de Morigny-Champigny" : Un local est mis à disposition, et une proposition est faite pour fournir des adresses e-mail sécurisées et des outils bureautiques.

Questions diverses :

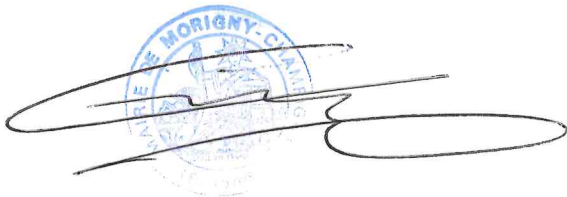
Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 20 heures 43.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié
au registre des délibérations de la commune**

Fait à Morigny-Champigny, le 30 juin 2026

La Secrétaire de séance, Thomas CONAN



Le Maire, Alexandre-Stéphane HAAS



Affiché le : 01 juillet 2026